



Service sport et milieu associatif
Affaire suivie par Didier BARRAUD
Tel : 06.70.23.59.00
E-mail : responsable.sport@veauche.fr

Associations Veauchoises

42340 VEAUCHE

Veauche, le 30 août 2021

Objet : Mise à disposition des salles municipales et/ou des structures sportives aux associations Veauchoises. Mise en place du pass sanitaire.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La saison 2021/2022 va débuter prochainement et votre association va utiliser des salles et/ou de structures sportives sur la commune de Veauche.

La crise sanitaire, actuellement présente sur notre territoire, impose à chacun de respecter le protocole sanitaire édicté par le gouvernement et la préfecture.

La mise à disposition d'une salle municipale ou d'une structure sportive en direction d'une association est actuellement autorisée mais elle est encadrée par l'application de consignes sanitaires émises par le gouvernement et la préfecture (Loi n° 2021-1040 du 05 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire. Décret n°2021-1059 du 07 août 2021) .

L'ensemble de nos salles et de nos structures sportives municipales sont soumises au pass sanitaire pour les personnes de 18 ans et plus dès à présent ainsi que pour les enfants âgés de 12 à 17 ans à partir du 30 septembre 2021 :

- Avec un schéma vaccinal complet ;
- Avec un test PCR ou antigénique négatif de moins de trois mois ;
- Avec un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;

Lors de l'utilisation de ces différentes structures municipales, le port du masque et les mesures barrières devront être respectés.

Il est demandé, à chaque responsable d'association lors de l'utilisation des salles et structures sportives municipales, de faire respecter l'application et d'assurer la vérification du pass sanitaire auprès de leurs adhérents :

- En utilisant l'application « Tousanticovid Verif » téléchargeable via le site du gouvernement ou via les Stores depuis votre smartphone.
- Manuellement avec la mise en place d'un registre permettant de conserver l'historique de passage des adhérents (Contact tracing pour l'ARS)

Il est possible que ces consignes sanitaires évoluent en fonction de l'évolution du virus.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner, vous aider et répondre à vos interrogations.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs et vous souhaite une excellente reprise de vos activités.

Christophe LALLEMAND
Adjoint délégué chargé des sports
et de la vie associative

